



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat et CCAS – Prolongation des contrats d'assurance pour l'année 2025 – SMACL

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition de l'entreprise SMACL, en date du 06/11/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prolonger les contrats d'assurance en cours pour l'exercice 2025 afin d'avoir le temps de lancer une consultation pour de nouveaux contrats à partir de 2026, pour la Ville dev Royat et son CCAS,

CONSIDERANT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : La prolongation des contrats d'assurance détenus par la SMACL, sise 141 Avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT CEDEX 9, dont la référence est 045518/B pour une durée d'une année du 01/01 au 31/12/2025, pour les garanties suivantes et dans les conditions détaillées ci-après :

- **Dommmages aux biens** – Surface déclarée de 69 865 m² - Taux de cotisation du régime catastrophes naturelles à 20% et majoration des franchises :
 - * Bris de glace, vol et vandalisme : 5 000 €,
 - * Incendie : 10% du montant des dommages avec un minimum de 20 000€.
- **Responsabilité civile** – Avenant n°6.
- **Protection juridique de la collectivité** – Majoration de 5% de la cotisation (indexation FFB comprise), soit 2 526.31 €HT, hors indexation.
- **Protection juridique des élus et fonctionnaires** – Majoration de 5% de la cotisation (indexation FFB comprise)
- **Flotte automobile** – Taux de cotisation du régime catastrophes naturelles à 9% – Franchises inchangées.
- **Auto-collaborateur** – Taux de cotisation du régime catastrophes naturelles à 9%. La cotisation est portée à 250 € HT – Franchises inchangées.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- La SMACL
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 15/11/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



VILLE DE ROYAT
46 BOULEVARD BARRIEU
63130 ROYAT

Indice FFB en vigueur : 1163.60 N° sociétaire : 45518/B Police n° 3032-13

**DOMMAGES AUX BIENS
AVENANT « DUREE DU CONTRAT »**

D'un commun accord entre les parties, et par dérogation aux dispositions contractuelles, il est convenu que le présent contrat, souscrit à effet du 01/01/2022 et à terme le 31/12/2024 est prolongé jusqu'au 31/12/2025 dans les conditions suivantes :

Les conditions tarifaires sont établies au regard de la fiscalité en vigueur.

Au 1er janvier 2025, le taux de cotisation du régime catastrophes naturelles est fixé à 20% sur les contrats d'assurance de dommages aux biens.

- Les franchises des garanties :
 - o Bris de glace et vol/vandalisme : sont portées à 5 000 €
 - o Incendie : 10% des dommages, avec un minimum de 20 000 €

Les autres franchises du contrat restent inchangées.

La cotisation pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 sera appelée au titre de l'avis d'échéance 2025.

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Niort, le 06/11/2024

Pour la Personne Morale,



Pour la Société,



smacl.fr



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

SMACL ASSURANCES SA - Société anonyme au capital de 255 037 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances RCS Niort 833 817 224 - Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.





Indice FFB en vigueur pour 2025 : 1172,20
Contrat Responsabilité Civile : 3010-6

N° Sociétaire : 45518/B

AVENANT DE PROLONGATION

MARCHE D'ASSURANCES « RESPONSABILITE CIVILE »

ENTRE

SMACL Assurances SA,

Société anonyme au capital de 138 801 048 euros – Entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le n° 833 817 224, dont le siège social est 141, avenue Salvador Allende – 79000 NIORT
Représentée par M. Patrick BLANCHARD, en qualité de Directeur Général de SMACL ASSURANCES SA, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « SMACL Assurances SA » ou le « titulaire », d'une part,

ET

**VILLE DE ROYAT
46 BOULEVARD BARRIEU
63130 ROYAT**

Ci-après dénommée « l'Acheteur public » ou « l'assuré », d'autre part,

D'un commun accord entre les parties, il est convenu ce qui suit :

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la durée de 1 an, soit jusqu'au 31/12/2025.

Fait à Niort, le 06/11/2024

Pour l'acheteur public,

Pour SMACL Assurances SA,
Le Directeur Général
Patrick BLANCHARD

smacl.fr



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)



Votre contrat est géré par **SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°833 817 224. 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.





VILLE DE ROYAT
46 BOULEVARD BARRIEU
63130 ROYAT

Indice en vigueur : 1163.60

N° sociétaire : 45518/B

Police n° 4070-5

PROTECTION JURIDIQUE
AVENANT « DUREE DU CONTRAT »

D'un commun accord entre les parties, et par dérogation aux dispositions contractuelles, il est convenu que le présent contrat, souscrit à effet du 01/01/2019 et à terme le 31/12/2024 est prolongé jusqu'au 31/12/2025 dans les conditions suivantes :

- Application d'une majoration de 5 % (indexation FFB comprise)

La cotisation pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 sera appelée au titre de l'avis d'échéance 2025.

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Niort, le 06/11/2024

Pour la Personne Morale,

Pour la Société

SMACL Assurances SA
Entreprise régie par le Code
des assurances
Immatriculée au RCS
de Niort N° 833 817 224
Siège social
141 avenue Salvador-Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9

smacl.fr



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

SMACL ASSURANCES SA - Société anonyme au capital de 255 037 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances RCS Niort 833 817 224 - Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.





VILLE DE ROYAT
46 BOULEVARD
63130 ROYAT

Indice en vigueur : 1163.60

N° sociétaire : 45518/B

Police n° 3120-1

**PROTECTION FONCTIONNELLE
AVENANT « DUREE DU CONTRAT »**

D'un commun accord entre les parties, et par dérogation aux dispositions contractuelles, il est convenu que le présent contrat, souscrit à effet du 02/07/2019 et à terme le 31/12/2024 est prolongé jusqu'au 31/12/2025 dans les conditions suivantes :

- Application d'une majoration de 5 % (indexation FFB comprise)

La cotisation pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 sera appelée au titre de l'avis d'échéance 2025.

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Niort, le 06/11/2024

Pour la Personne Morale,



Pour la Société,



smacl.fr



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

SMACL ASSURANCES SA - Société anonyme au capital de 255 037 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances RCS Niort 833 817 224 - Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.





VILLE DE ROYAT
46 BOULEVARD
63130 ROYAT

Indice SRA en vigueur : 138.40 **N° sociétaire : 45518/B** **Police n° 3040-10**

VEHICULES A MOTEUR
AVENANT « DUREE DU CONTRAT »

D'un commun accord entre les parties, et par dérogation aux dispositions contractuelles, il est convenu que le présent contrat, souscrit à effet du 01/01/2019 et à terme le 31/12/2024 est prolongé jusqu'au 31/12/2025 dans les conditions suivantes :

Les conditions tarifaires seront établies au regard de la fiscalité en vigueur.
Au 1er janvier 2025, le taux de cotisation du régime catastrophes naturelles est fixé à 9% pour les contrats d'assurance de véhicules à moteur.

Les franchises du contrat restent inchangées.

La cotisation pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 sera appelée au titre de l'avis d'échéance 2025.

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Niort, le 06/11/2024

Pour la Personne Morale,

Pour la Société,

SMACL Assurances SA
Entreprise régie par le Code
des assurances
Immatriculée au RCS
de Niort N° 833 817 224
Siège social
141 avenue Salvador-Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9

smacl.fr



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)





VILLE DE ROYAT
46 BOULEVARD
63130 ROYAT

Indice SRA en vigueur : 138.40 **N° sociétaire : 45518/B** **Police n° 3090-10**

AUTO-COLLABORATEUR
AVENANT « DUREE DU CONTRAT »

D'un commun accord entre les parties, et par dérogation aux dispositions contractuelles, il est convenu que le présent contrat, souscrit à effet du 01/01/2019 et à terme le 31/12/2024 est prolongé jusqu'au 31/12/2025 dans les conditions suivantes :

Les conditions tarifaires seront établies au regard de la fiscalité en vigueur.
Au 1er janvier 2025, le taux de cotisation du régime catastrophes naturelles est fixé à 9% pour les contrats d'assurance de véhicules à moteur.

La cotisation est portée à 250 € HT.
Les franchises du contrat restent inchangées.

La cotisation pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 sera appelée au titre de l'avis d'échéance 2025.

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Niort, le 06/11/2024

Pour la Personne Morale,

Pour la Société,

SMACL Assurances SA
Entreprise régie par le Code
des assurances
Inscrite au RCS
de Niort N° 833 817 224
Siège social
141 avenue Salvador-Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9

smacl.fr



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

